

Formation professionnelle

LA TÂCHE à la formation professionnelle

Maximum 32 heures	Semaine de travail	Exceptions
Maximum 18 heures	Tâche éducative (TÉ) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation de cours et de leçons ✓ Tutorat ✓ Récupération ✓ Encadrement ✓ Supervision de stages ✓ Surveillances « collectives » (autres que l'accueil et les déplacements) ✓ Activités étudiantes 	Tâche éducative (TÉ) et temps complémentaire (TC) <u>Note 1 :</u> Les 27 heures (TE+TC) peuvent être considérées comme un temps moyen hebdomadaire permettant le dépassement et compensé par une réduction de temps pour d'autres semaines. Clause (13-10.05)
Maximum 9 heures en moyenne	Tâche complémentaire (TC) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Surveillance de l'accueil et des déplacements ✓ Rencontres pour des cas d'élèves, PIA ✓ Rencontres pédagogiques (journées) ✓ Préparation personnelle de matériel didactique ✓ Comité de participation (consultation) ✓ Divers comités : de consultation, EHDAA, d'activités, des normes et modalités, membres du CE, etc. ✓ Activités promotionnelles, portes ouvertes, salons, expositions ✓ Organisation d'ateliers ✓ Temps pour les déplacements ✓ Etc. 	<u>Note 2 :</u> exemple 40 semaines Maximum d'heures =720 heures <u>Clause 13-10.07</u> $(635 + 85) TE = (18 \times 40)$ $360 \text{ heures TC} = (9 \times 40)$ $200 \text{ heures TNP} = (5 \times 40)$ Note 1 : Si dépassement Peuvent faire plus de 32 si...
Maximum 5 heures	Travail de nature personnelle (TNP) <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 rencontres collectives (AG) ✓ 3 réunions de parents ✓ Travail de nature personnelle Lié à la fonction générale 13-10.02	Normalement, ces cinq heures doivent s'accomplir à l'école mais une direction peut accepter sur demande que les heures soient effectuées à l'extérieur de l'école.
32 heures		1280 heures/année